

Comité technique de réseau Insee du 21 janvier 2021

Liminaire

« Monsieur le Président,
mesdames et messieurs les membres du comité technique de réseau.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour discuter une dernière fois et nous prononcer sur le texte des lignes directrices de gestions des promotions à l'Insee. Si ce texte nous rappelle un processus de régression du dialogue social, par lequel la législation a vidé les CAP de leur substance, il constitue aussi pour nous un contrepoids. La CFE-CGC Insee ne s'exprimera pas aujourd'hui sur la régression du dialogue social mais sur la capacité de ce contrepoids à compenser, même imparfaitement, ce qui est perdu.

La CFE-CGC Insee souhaite que ce texte soit porteur d'une transparence accrue par un affichage clair et compréhensible des règles de gestion et des critères. Ce texte doit permettre à chacun de se situer, d'orienter sa carrière et de faire évoluer ses compétences en connaissance de cause et selon des principes équitables et identiques pour tous. La CFE-CGC Insee est également attentive à ce que ce texte maintienne des leviers permettant aux représentants du personnel élus de continuer à jouer le rôle de proximité et de soutien essentiel auprès des agents, ceux-ci se sentant souvent démunis face à des décisions de promotions obscures qu'ils ne comprennent pas.

Le projet présenté aujourd'hui nous satisfait dans sa forme et nous reconnaissons que les discussions que nous avons engagées en groupe de travail en octobre 2020 ont porté des fruits. Le texte a évolué, répondant positivement à une partie de nos demandes, en particulier sur le sujet de l'évaluation de la motivation.

Nous souhaitons que la discussion se poursuive cet après-midi sur plusieurs points sur lesquels nous voulons encore des avancées : l'information individuelle des agents, la limitation des promotions au choix successives et le déroulement de la carrière sur deux grades.

Nous attendons aussi des précisions sur l'interprétation du critère de diversité des parcours et la prise en compte de l'ensemble de la carrière pour l'évaluer, en particulier pour le passage en administrateur.

Pour la suite, la qualité du contreponds ne pourra se mesurer qu'en pratique à travers les interprétations qui auront été faites des critères, la satisfaction ou l'insatisfaction des agents et les éventuels recours. La CFE-CGC Insee demande qu'un bilan à la fois qualitatif et quantitatif des promotions soit effectué chaque année, présenté en dialogue social et qu'il soit suivi d'une réflexion sur l'évolution des LDGI. Cette démarche évolutive nous apparaît essentielle pour un texte qui concerne la carrière de tous les agents.

Au groupe de travail du 7 janvier nous avons également abordé le sujet collatéral des quotas figurant sur l'appréciation de la valeur professionnelle des agents. Nous avons noté que ce texte pourrait constituer un instrument permettant d'assouplir cette contrainte voire de supprimer ce dispositif de quotas perçu par nombre de notateurs et d'évalués comme arbitraire, générant un coût collectif dans les services pour caler les arbitrages, polluant le déroulé des entretiens professionnels, débouchant sur une frustration souvent légitime. Si la déclinaison des LDG des promotions à l'Insee pouvait s'accompagner d'une avancée sur ce sujet, cela constituerait pour nous une opportunité à saisir. Nous portons donc cette demande avec les élus CFDT-CFTC par un voeu commun aujourd'hui.

Sur le sujet de la crise sanitaire dont nous ne parvenons plus à nous défaire comme en témoigne le rajout tardif et bien compréhensible d'un point à l'ordre du jour de ce CTR, nous voulons commencer par vous remercier pour le discernement et la souplesse dont l'Insee fait preuve dans l'accès aux sites depuis la mi-décembre, qui permet à ceux qui en éprouvent le besoin de pouvoir respirer tout en laissant la possibilité pour le plus grand nombre d'exercer leurs missions en toute sécurité en télétravail. C'est selon nous un succès que nous souhaitons voir perdurer.

Afin d'anticiper les évolutions à venir, nous voudrions connaître votre position sur les recommandations formulées par le Haut conseil de santé publique le 18 janvier, en particulier sur la qualité des masques et sur le passage de 1 mètre à 2 mètre de la distance de sécurité. L'Insee s'y prépare-t-il et si oui comment?

Merci pour votre attention. »